

Le sous-sol du palais à l'encan

BRUXELLES La Régie des bâtiments lance une « consultation de marché »

Ce ne sont pas encore des enchères, et il n'est pas certain que la Régie des bâtiments trouve un jour preneur, mais l'espoir fait vivre. Le gestionnaire immobilier des propriétés fédérales a annoncé vendredi qu'il lançait avec son consultant Lydian-Grontmij Belgium une consultation de marché sur l'exploitation « hors justice » des quelque 43.000 m² du sous-sol du palais de justice de Bruxelles. « L'objectif de cette consultation est de collecter, sans engagement de notre part, le plus d'informations possible sur la faisabilité du partenariat public-privé envisagé dans le cadre du plan directeur du site Poelaert d'un point de vue légal, technique, financier et commercial », précise en substance l'institution, mais aussi « de rassembler des informations sur les connaissances et l'expérience disponible sur le marché privé, utile pour l'élaboration d'un business plan et d'une étude faisabilité. » Ce qui, en termes moins choisis, pourrait être traduit par : « mais qu'est-ce qu'on va bien pouvoir faire de tout ça ? »

Tout ça, c'est-à-dire les niveaux situés sous la salle des pas perdus de l'édifice, constitués de quatre étages et trois entresols. Soit un dédale de salles et couloirs dont la description laisse parfois rêver. « Vu l'histoire compliquée du palais de justice, peut-on lire dans le Document de consultation du marché, avec les adaptations du bâtiment connues et connues, il est possible que cer-



Dans les sous-sols du palais de justice, quelque 43.000 m² sur quatre étages et trois entresols doivent être réaffectés, si possible dans le cadre d'un partenariat public-privé. © PIERRE-YVES THIENPONT.

taines parties de plans ne soient plus à 100 % actuelles. »

Certes, selon le même document, le site ne manque pas d'atours. Notamment urbanistiques : « En exploitant les étages inférieurs du palais, lit-on, on pourrait créer une excellente occasion de rétablir le flux entre le bas de la ville et le haut de la ville et ajouter une attraction touristique dans le centre de Bruxelles reliant le centre touristique aux zones commerciales du haut de la

ville. » Mais le texte l'admet également : « En regardant de plus près le site Poelaert, on constate qu'il ne se trouve ni dans le bas de la ville, ni dans le haut de la ville. Il ne se trouve pas non plus dans une zone commerciale de quartier, bien qu'on retrouve d'un côté le boulevard de Waterloo à environ 200 mètres, et le Sablon de l'autre côté à une distance de 300 mètres. » Bref, le pari d'une réaffectation des lieux n'est pas gagné d'avance.

Il y a un an jour pour jour, les députés bruxellois Ecolo de l'époque Vincent Lurquin et Marie Nagy rappelaient qu'une série de magistrats, regroupés dans une « fondation Poelaert », proposaient de faire des lieux... un palais de justice, plutôt que de disperser les magistrats dans des bureaux loués dans le quartier au secteur privé. L'idée, au fond, aurait peut-être mérité d'être creusée. ■

PIERRE VASSART